

Publication de logiciels sous Licence Libre

DINSIC - MIMDEV
20 septembre 2017



Sommaire

- 1.Contexte juridique**
- 2.Le droit d'auteur**
- 3.Les licences de logiciel libre – une typologie**
- 4.Développer avec des logiciels libres**
- 5.Développer pour diffuser sous licence libre**



1. Contexte juridique

Une démarche encouragée par l'état

- **2005 – ADAE (Fiche ADELE 128) une forge logiciel publique pour l'administration**
 - Hébergé par l'Education Nationale au sein du pôle de compétences de l'académie de Nancy-Metz.
 - En partenariat avec l'ADAE (Convention de partenariat)
 - Déploiement réalisé avec la société Open Wide
- **Octobre 2016 - Loi pour une République numérique**
 - Les administrations veillent à préserver la maîtrise, la pérennité et l'indépendance de leurs systèmes d'information.
 - Elles encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation de leurs SI

Publication du code source d'applications

- **Principes posés par la loi pour une République numérique :**
 - Informer les usagers lorsque des algorithmes fondent des décisions individuelles
 - Communiquer à la demande de l'utilisateur les codes sources des applications développées par une administration qui sont des documents administratifs comme les autres
 - Faciliter la réutilisation en publiant sous une licence libre homologuée par l'Etat :
 - Licences « permissives »: BSD, Apache, CeCILL-B et MIT
 - Licences « avec obligation de réciprocité » : Mozilla, GNU-GPL et CeCILL

Publication du code source d'applications

- **Des exceptions si**
 - Des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle
 - Menace à
 - la sûreté de l'Etat,
 - la sécurité publique,
 - la sécurité des personnes ou
 - la sécurité des systèmes d'information des administrations
 - La prévention, par les services compétents, d'infractions de toute nature
- **En général la DGFIP est propriétaire des codes sources de ses applications**
- **Seul le chef de service SI (en accord avec le chef de service métier concerné) peut décider de diffuser une version d'un logiciel**



2. Le droit d'auteur

Quel régime juridique pour le logiciel ?

- **Le logiciel est couvert par le droit d'auteur**
 - Droits patrimoniaux ou droits d'exploitation ≈ Copyright
 - Droits moraux
- **Le logiciel ne se limite pas au code source, mais comprend aussi documents d'analyse fonctionnelle, de conception technique, maquette, prototype, aide en ligne...**

Qui détient les droits d'auteurs du logiciel ?

- **Sur commande, dans le cadre d'un marché public :**
 - Réglé dans le contrat entre le commanditaire et le prestataire
- **Agent / Salarié :**
 - Droits d'exploitation transmis de plein droit à l'employeur
- **Stagiaire :**
 - Réglé par un contrat de cession de droits de propriété intellectuelle
- **Temps libre**
 - Droits d'exploitation et droits moraux reviennent à l'auteur.

Droit d'utilisation d'un logiciel

- **Par défaut, seul le titulaire des droits d'auteur a le droit d'exploiter le logiciel**
- **Une licence est un contrat entre le titulaire des droits d'auteur et une personne. Elle définit pour cette dernière les conditions d'exploitation du logiciel**
- **Une licence ne transfère pas les droits d'auteur, qui reste la propriété du titulaire.**



3. Les licences de logiciel libre – une typologie

Qu'est-ce qu'une licence de logiciels libres ?

Définition de la Free Software Foundation

- **La liberté d'utiliser le logiciel**
- **La liberté d'étudier le fonctionnement du logiciel**
- **La liberté de redistribuer des copies du logiciel**
- **La liberté d'améliorer le logiciel et de publier ses améliorations**

Logiciel libre et logiciel propriétaire

Gratuiciels (Freeware)

Partagiciels (Shareware)

Source partagée (shared source)

Logiciel d'évaluation

Où trouver les logiciels libres

- **GitHub** : 13 millions de projets et 9,2 millions d'utilisateurs, inscrits en seulement 7 ans d'existence !
- **SourceForge** : 43 000 projets et 3,7 millions d'utilisateurs inscrits, 40 millions de visites uniques par mois !
- **Fondation Apache** ;
- **Adullact, SourceSup, Gna!** ;
- **Debian / Ubuntu / Fedora / Mandriva** ;
- **UNESCO** : 5000 logiciels, patrimoine de l'humanité
- **Framasoft** : Plus de 1000 logiciels sous Windows ;

Vérifier si la licence d'un logiciel est libre

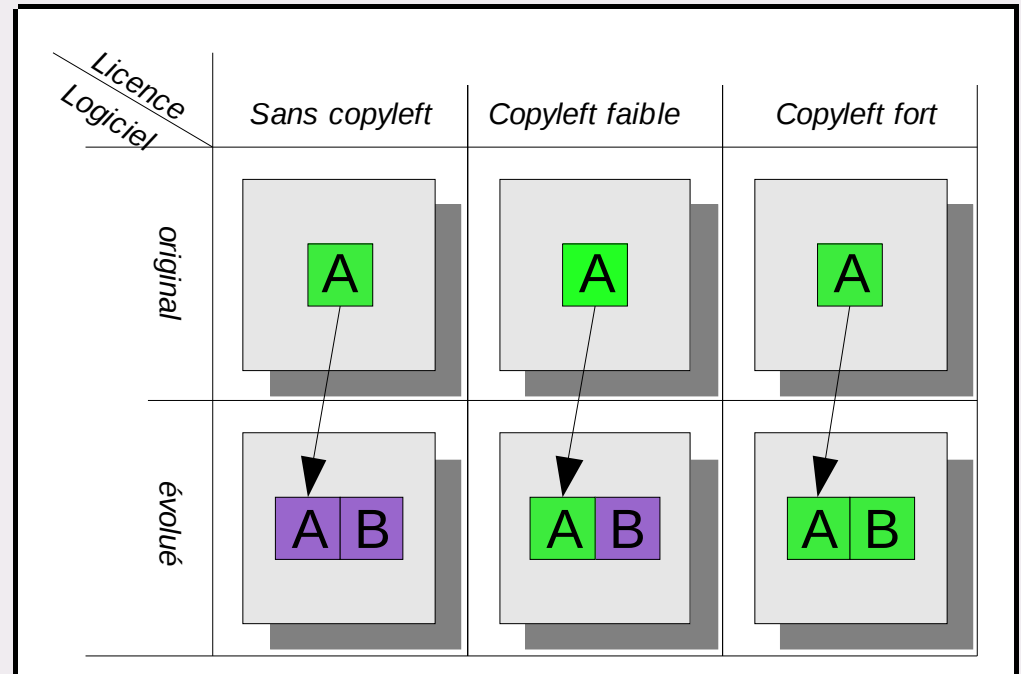
- **Rechercher « license site:http://url_site_projet »**
- **Ou bien, la racine de l'arborescence des sources rechercher un fichier « LICENSE.TXT » depuis :**
 - Une archive du code source (zip, tar, tgz, rar...)
 - Un dépôt versionné (cvs, svn, git ...) navigable
 - Un dépôt versionné (cvs, snv, git...) brut
- **Liste de licences réputées libres :**
http://www.fsf.org/licensing/licenses/index_html
<http://www.opensource.org/licenses/alphabetical>

Caractériser les licences de logiciels libres

- **Le caractère copyleft ou non de la licence**
 - Copyleft = exigence de réciprocité :
Le logiciel sera redistribué sous la même licence qu'il a été reçu
 - Copyleft = héréditaire
- **Porté du copyleft**
 - Copyleft faible = local (par ex. à chaque fichier source)
 - Copyleft Fort = étendu à l'entité logique du logiciel

Fonctionnement du Copyleft

- **Sans Copyleft :**
 - APACHE, BSD, MIT, CeCILL-B
- **Copyleft faible :**
 - MPL, LGPL, CeCILL-C
- **Copyleft fort :**
 - GPL, EUPL, CeCILL



Licences de logiciels libres les plus répandues

Licence	Type	%
MIT License	Sans copyleft	32
Gnu General Public License (GPL 2.0)	Copyleft fort	18
Apache License 2.0	Sans copyleft	14
Gnu General Public Licence (GPL 3.0)	Copyleft fort	7
BSD License 2.0	Sans copyleft	6
ISC License (OpenBSD)	Sans copyleft	5
Artistic License (Perl)	Sans copyleft	4
Gnu Lesser General Public License (LGPL 2.1)	Copyleft faible	4
Gnu Lesser General Public License (LGPL 3.0)	Copyleft faible	2
Eclipse Public License (EPL)	Copyleft faible	1
Total		93

<https://www.blackducksoftware.com/top-open-source-licenses>



4. Développer avec des logiciels libres

Développer un logiciel libre avec des composants sous licence libre

- **Un logiciel est un assemblage**
 - De développements spécifiques, propriété de l'administration
 - Réalisé par des agents de l'administration
 - Réalisé par des salariés d'entreprise sous contrat avec l'administration
 - De composants tiers sous licence de logiciels libres
- **Attention à ne pas modifier le code des composants tiers – si des évolutions sont nécessaires, il faut les contribuer au préalable auprès de la communauté.**

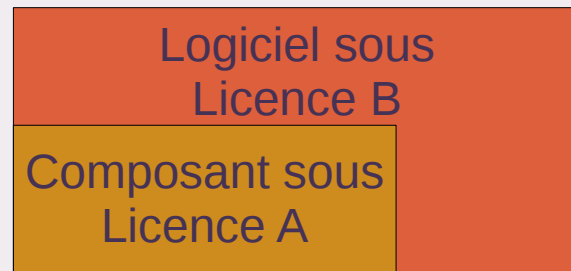


**5. Développer pour diffuser sous
licence libre**

Développer un logiciel avec des composants sous licence libre

- **Pour un usage interne (sans redistribution), les licences libres couvrant les composants n'imposent aucune contrainte**
- **Sauf pour l'utilisation de composants sous licence Affero GPL qui exige que les usagers du service en ligne puissent disposer du code source du service**
 - Exemple : la bibliothèque Itext très utile pour composer des documents PDF est dans ses dernières versions sous licence Affero

Principe de compatibilité des licences



- **la licence B du logiciel est dite compatible avec la licence A du composant si et seulement si**
 - la licence B donne autant de droits que la licence A
 - Toutes les obligations de la licence A sont dans la licence B

Benjamin Jean, « Option libre Du bon usage des licences libres » Framabook

Quels composants utiliser ?

Licence du logiciel		Licence du composant									
		Avec copyleft							Sans copyleft		
		Affero GPL	GPL v3	GPL v2	LGPL v3	LGPL v2.1	MPL 2.0	EPL	Apache v2.0	MIT	BSD
Avec Copyleft	GPL v3		O	O\	O	O\			O*	O	O
	CeCILL v2.1								O	O	O
	MPL v2.0						O		O	O	O
Sans Copyleft	CeCiLL-B								O	O	O
	Apache v2.0								O	O*	O*
	MIT								O*	O	O*
	BSD								O*	O*	O

O\ : La distribution du logiciel est possible si la licence du composant autorise le relicencement sous une version ultérieure

O* : La distribution du logiciel est possible, mais il est nécessaire d'ajouter une clause pour adapter la licence

Benjamin Jean, « Option libre Du bon usage des licences libres » Framabook

Logiciel réalisé dans le cadre d'un marché de développement

- **L'administration doit informer le prestataire, dès le stade de l'appel d'offres (CCAP) :**
 - De la mise à disposition des développements spécifiques auprès de tiers sous un régime de licence de logiciel libre
 - de la licence sous laquelle le logiciel sera diffusé (GPLv3, CeCILLv2...
 - et organiser la cession sans exclusivité au profit de l'administration des droits de propriétés intellectuelles afférents aux développements spécifiques qui seront diffusés sous licence libre ; cela suppose de choisir l'option B du CCAG-TIC, qui doit obligatoirement être complétée)

Logiciel réalisé dans le cadre d'un marché de développement

- **Le CCAP doit prévoir des obligations spécifiques à la charge du titulaire :**
 - Utilisation de composants préexistants compatibles avec le régime de la licence de logiciel libre choisie
 - Utilisation de composants préexistants dissociables du logiciel. À défaut, cession des droits portant sur ces composants par dérogation aux dispositions du CCAG TIC (connaissances antérieures)
 - **Fourniture d'un rapport de conformité décrivant la liste complète des composants logiciels utilisés et leur licence**
 - Fourniture des codes sources des composants préexistants indissociables du logiciel (fournitures des codes sources des développements spécifiques prévues par le CCAG TIC)

Marquage de la licence

- **Un en-tête pour chaque fichier source**

```
/*
 * Copyright DGFIP 2015-2016
 * Auteur : Thierry Aime (thierry.aime@dgfip.finances.gouv.fr)
 *
 * Ce logiciel est régi par la licence CeCILL-2.1 soumise au
 * droit français. Vous pouvez utiliser, modifier et/ou
 * redistribuer ce programme sous les conditions de la licence
 * CeCILL-2.1 telle que diffusée par le CEA, le CNRS et l'INRIA
 * sur le site :
 * "http://www.cecill.info/licences/Licence_CeCILL_V2.1-r.txt"
 */
```

- **Ajouter un fichier "LICENSE.TXT" à la racine de l'arborescence du projet qui contiendra une copie intégrale du texte de la licence ; dans le cas de la licence CeCILLv2 :**
http://www.cecill.info/licences/Licence_CeCILL_V2.1-fr.txt

Attention au droit des marques

- **Choix du nom du projet**

- Le nom d'un projet est un :

- Support de communication
- Fédérateur de la communauté

- Attention au droit des marques

- Faire une recherche internet sur le nom du projet
- Faire une recherche
 - pour la France, sur la base de l'INPI <https://bases-marques.inpi.fr/>
 - Plus généralement : <https://www.tmdn.org/tmview/welcome>
- Exemple de CybEO
 - Un projet de l'administration sur Adullact
 - ABRASIFS CYBEO, SARL (classe produit chimique, Peintures, Lessives)

Références

- François Pellegrini, Sébastien Canevet. Droit des logiciels. Novembre 2013, PUF.
- Benjamin, Jean. *Option Libre, Du bon usage des licences libres*. Décembre 2011, Framasoft. Disponible sur : <https://framabook.org/optionlibre-dubonusagedeslicenceslibres/>
- Administrations et logiciels libres : le clausier des marchés publics. Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/apie/administrations-logiciels-libres-clausier-marches-publics>
- Open source contribution policy template. Disponible sur : <https://github.com/DISIC/foss-contrib-policy-template/blob/master/Introduction.md>